Déclarations de ministres

Mme Finestone: C'est très bien, mais qu'est-il arrivé à la modification que devait présenter le gouvernement? Il se contente de dire qu'il songe à en présenter une. Il n'est écrit nulle part que vous allez présenter cette modification. Vous allez simplement y réfléchir.

La Loi canadienne sur les droits de la personne devrait être modifiée, mais vous n'avez pas proposé qu'elle le soit. Vous examinez la façon de procéder. Vous avez eu 14, 18 ou 20 mois pour vous en occuper.

Selon moi, l'argument de l'âge «normal» de la retraite ne tient plus pour justifier des procédés empiriques. Les députés de ce côté-ci de la Chambre sont prêts à lutter pour défendre le droit des personnes âgées à contribuer à la société et à l'ensemble du pays tant qu'elles peuvent le faire. On ne peut pas juger la valeur d'une personne en fonction de son âge. Une telle interprétation de l'égalité n'a pas sa place dans le domaine de l'emploi au Canada, mais ce ne sont certes pas les femmes et les jeunes qui vont nous demander de mettre fin à la discrimination fondée sur l'âge.

Il y a aussi des retards, des considérations, des études et des enquêtes en ce qui concerne les avantages reliés à la maternité et aux responsabilités. La parti libéral croit que cela suffit comme cela. La Commission canadienne des droits de la personne a recommandé que la Loi sur l'assurance-chômage soit modifiée pour garantir que l'un ou l'autre parent puisse profiter de la partie du congé de maternité qui a trait à l'adaptation sociale ou aux soins du nourrisson. Je souhaiterais vivement que le gouvernement mette cette recommendation en œuvre.

J'ai parcouru les documents, monsieur le Président, et tout ce que je peux vous dire, c'est que je trouve les propos que le ministre a tenus au sujet de l'orientation sexuelle absolument inadmissibles. Pour le moment, la question relève entièrement des tribunaux. Un projet de loi d'initiative parlementaire du député de Burnaby (M. Robinson) a été renvoyé à notre comité. Je n'ai pas vu le ministre faire quelque chose à ce sujet. Pourtant, tous les mémoires présentés par des personnes représentant toutes les régions du pays demandaient des changements en ce qui concerne l'orientation sexuelle. La GRC ou le ministère de la Défense nationale ou l'industrie font du harcèlement et de la discrimination. La discrimination existe. En niant cette réalité en invoquant les problèmes de cote de sécurité pour les homosexuels, on esquive le problème et on refuse de faire face à ses responsabilités.

Le ministre a dit qu'il allait étudier la question de la présence des femmes dans des troupes de combat dans «l'intérêt de la sécurité nationale». Le ministre n'avait qu'à assister aux réunions que nous avons eues avec le sous-ministre, qui représente le ministère de la Défense nationale, et écouter les réflexions misogynes, phallocrates et rétrogrades, pour savoir que c'est absolument ridicule. Vous ne ferez pas beaucoup pour les femmes dans les Forces armées, dans l'intérêt de la sécurité nationale. Mon parti trouve cette discrimination sexuelle dans les forces armées intolérable. La présence des femmes ne risque pas d'avoir les conséquences sociales néfastes ni de provoquer les relations sexuelles auxquelles on a fait allusion. Il n'y a aucune raison de tenir les femmes à l'écart d'un secteur rémunéré comme les forces armées. Ces opinions n'étaient pas valables alors et elles ne le sont pas maintenant. En empêchant les femmes de servir leur pays dans des troupes

de combat, on les prive du droit de recevoir une formation, une éducation et un avancement précieux et d'être sur un pied d'égalité avec tous les autres citoyens.

Les 65 p. 100 d'emplois accessibles aux femmes dont vous avez parlé, monsieur le Ministre, me porte à . . .

M. le Président: A l'ordre. Je ne voulais pas interrompre, parce que je sais que la députée n'est pas depuis très long-temps à la Chambre, mais je tiens à l'avertir au sujet de toutes ces références.

Mme Finestone: Vous avez raison, monsieur le Président; je vous remercie. Les 65 p. 100 d'emplois accessibles aux femmes dans les forces armées ressemblent au dollar de 64 et de 65 cents que les femmes reçoivent sur le marché à l'heure actuelle. Il faut remédier à cette injustice.

Pour ce qui est de l'équité en matière d'emploi, je sais parfaitement que le gouvernement est très fier du projet de loi C-62, mais celui-ci ne va pas atteindre l'objectif prévu d'une égalité de chances pour les handicapés, les minorités visibles, les autochtones ou les femmes. Une loi qui ne s'accompagne pas de dispositions garantissant son exécution est une loi sans force. Il est ridicule que le ministre se contente de proposer des félicitations ministérielles au lieu d'un mécanisme garantissant l'application et le respect de la loi. C'est une loi qui n'a aucune force réelle en dehors de l'incitation morale.

Il est regrettable que nos législateurs conservateurs aient fait la sourde oreille aux modifications si soigneusement préparées et proposées par mes collègues. Les raisons invoquées m'attristent et me déçoivent. Je ne peux pas croire que nous puissions étudier un rapport de cette nature sans avoir abordé toutes les questions ouvertement et sérieusement. J'espère sincèrement que le gouvernement va reconsidérer sa position alors que nous allons passer en revue ce rapport et faire nos remarques. J'espère qu'on rectifiera, le plus tôt possible, les énormes difficultés dont les minorités ont fait part à notre comité, la discrimination dont elles font l'objet. Mais ce n'est pas avec ce rapport que nous y parviendrons.

[Français]

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter mes collègues membres du Comité sur les droits à l'égalité et souligner le fait que c'étaient les efforts des Canadiens et des Canadiennes, des groupes et des individus partout au Canada qui ont résulté dans les recommandations unanimes de ce comité.

[Traduction]

J'aimerais aussi préciser que c'est Tommy Douglas qui a présenté en 1947 la première Déclaration des droits du Canada. Depuis, mes collègues du PSD et du Nouveau parti démocratique se sont battus avec acharnement pour les libertés civiques et les droits humains fondamentaux. En fait, lorsque nous étudions la réponse du gouvernement aujourd'hui, dans l'espoir de réaliser l'égalité recommandée à l'unanimité par le sous-comité des droits à l'égalité, c'est dans cette tradition historique et dans cet esprit de recherche d'une égalité complète pour tous les Canadiens, et particulièrement ceux auxquels on a refusé cette égalité, que nous faisons nos commentaires.